



Séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 17 juin 2025 à 20 heures

M. le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures 00 min.

Présents : MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Michel MEYER, Romuald GOEPFERT, Sébastien ROCHE, Arnaud WALDY et Mmes Sylvie GOEPFERT, Florence MANGIN

Absents non-excusés :

Absents excusés : Mélanie TEROL, Serge GAISSER, Kévin GOEPFERT, Fabien ROSENBLATT, Julie SCHICKLIN, Mélanie SCHWEITZER, Juliette SCHULTZ

Procurations : Serge GAISSER à Michel MEYER, Kévin GOEPFERT à Serge ESTERMANN, Julie SCHICKLIN à Sylvie GOEPFERT, Mélanie SCHWEITZER à Sébastien ROCHE, Fabien ROSENBLATT à Julien SCHICKLIN

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 23 avril 2025
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme
 - 4.1 Examen des dossiers déposés
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

Avant de débiter la séance, M. SCHICKLIN demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

6. Affaires financières
 - 6.1 Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique
 - 6.2 Avenants marché mairie et création micro-crèche

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Michel MEYER en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2025

Le compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports des délégués

Michel MEYER rapporte une réunion de la Commission Mobilité Douce-Piste cyclables-Sentiers pédestres qui s'est déroulée le 29 avril 2025 à Saint-Louis Agglomération.

Lors de cette commission les sujets suivants ont été abordés : schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales, arbitrage budgétaire et la présentation des opérations programmées en 2025 pour les sentiers pédestres et présentation des dossiers en cours pour les mobilités douces. La piste cyclable vers Blotzheim sera achevée pour la fin de l'année.

Julien SCHICKLIN rapporte l'assemblée générale du GIC n°26 qui s'est tenue le 27 mai 2025. Les relations avec les chasseurs sont bonnes. Tir de 36 sangliers sur Michelbach-Le-Bas et régulation des chevreuils.

Serge ESTERMANN rapporte une commission de l'eau potable organisée par Saint-Louis Agglomération le 6 mai 2025. Les sujets traités étaient la présentation du budget 2025, le bilan d'activités, les récentes évolutions en matière de gestion des « PFAS » et le calendrier des prochaines réunions.

Serge ESTERMANN rapporte une commission de l'assainissement organisée par Saint-Louis Agglomération le 13 mai 2025. Les sujets traités étaient la présentation du budget 2025, le bilan d'activités, point sur les DSP.

Serge ESTER.MANN rapporte l'assemblée générale de l'union frontalière des donneurs de Sang qui s'est déroulée le 23 mai 2025. L'engagement des déléguées est renouvelé pour 3 ans. Sur le secteur, 213 dons de sang en moins que l'année 2023. Une poche de sang est utilisable pendant 42 jours. 2 administrés de Michelbach-Le-Bas ont reçu un diplôme de donneur.

Serge ESTERMANN rapporte l'assemblée générale de l'association Pas à Pas qui s'est déroulée le 3 juin 2025 à Saint-Louis. Cette association est un espace de rencontre protégé parents-enfants qui accompagne les familles confrontées à des situations de conflits de couple ou des violences conjugales ou intrafamiliales.

Les sujets traités étaient le bilan de l'année 2024 et la présentation des projets 2025.

Serge ESTERMANN rapporte une formation sur le moustique tigre organisée par Saint-Louis Agglomération avec le concours de la Brigade Verte le 3 juin 2025. La lutte contre la prolifération du moustique tigre est une problématique fait partie du programme d'actions du Contrat Local de Santé de Saint-Louis Agglomération.

Le moustique tigre peut être vecteur de virus transmissibles à l'homme (dengue, zika, chikungunya). Il faut sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter la prolifération, par exemple : suppression de l'eau stagnante, couvrir les récupérateurs d'eau, nettoyer ses gouttières, etc...

Serge ESTERMANN rapporte l'assemblée générale de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace le 13 juin 2025. Les sujets traités étaient le bilan de l'année 2024, la présentation des projets 2025 et le budget prévisionnel 2025. Les Foyers-Clubs d'Alsace comptent 250 employés permanents. Ils souhaitent développer leurs activités avec des animations pour les seniors, la création d'habitats partagés et du transport solidaire.

4. Urbanisme

4.1 Examen des dossiers déposés

M. MEYER présente les demandes déposées récemment :

DP06820725F0011	HOFFSTETTER Sven	2 rue des Tulipes	Clôture sur mur de soutènement
DP06820725F0013	LIDY Guillaume	5 rue Bellevue	Ajout d'une pergola
DP06820725F0014	CLENIN Céline	5 rue du Lilas	Diminution piscine existante

DP06820725F0016	SCHMITT Nicolas	9 rue des Cerisiers	Clôture sur mur de soutènement
DP06820725F0017	SEILLER Romain	8 rue des Cerisiers	Pergola
DP06820725F0018	SEILLER Romain	8 rue des Cerisiers	Installation d'une piscine
DP06820725F0019	ALSACE SOLAR (pour M. Daniel LAFKAS)	6 rue de la Dîme	Installation de panneaux photovoltaïques
DP06820725F0021	CAP SOLEIL (pour M. Stéphane SALVI)	4 rue du Jura	Installation de panneaux photovoltaïques
PC06820725F0002	NEHLIG Fabien	35 rue de la Dîme	Construction d'un garage et d'une pergola en prolongation de la maison

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 01 N°3, 3 rue de la Halle, d'une superficie de 21 Ares 03 ca.

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 4 N°276/212, 28 rue des Tulipes, d'une superficie de 03 Ares 50 ca.

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 4 N°277/212, 28 rue des Tulipes, d'une superficie de 02 Ares 43 ca.

6. Affaires financières

6.1 Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique

Objet : Création d'un emploi temporaire d'Adjoint Technique pour accroissement saisonnier

Le Conseil Municipal

Sur rapport du Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
 - Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
 - Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
 - Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
 - Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
- Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35,00/35èmes), pour un accroissement saisonnier d'activité,
- Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01/07/2025, un emploi temporaire d'Adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}), est créé pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 31/08/2025, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : Le Maire est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

6.2 Avenants marché mairie et création micro-crèche

M. le Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions d'avenants relatives aux travaux d'accessibilité de la mairie et création d'une micro-crèche, à savoir :

Lot 02 – Ossature bois-Couverture

Plus-value pour changement du motif de bardage TRESPA : + 1 894,20 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : + 1 894,20 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°2 est par conséquent arrêté à 36 544,48 € HT.

Lot 12 - Electricité

Moins-value visiophone : - 2 979,87 € HT

Plus-value visiophone IP : + 8 103,13 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : + 5 123,26 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°12 est par conséquent arrêté à 49 123,26 € HT.

APPROUVE les deux avenants ci-dessus énoncés,

AUTORISE M. le Maire à signer les deux avenants et tous documents s'y rapportant.

7. Divers

- Courrier du locataire de la chasse : changement de permissionnaire : M. Michel SCHMITT, président de l'association de chasse de Brinckheim/Michelbach-Le-Bas informe le Conseil Municipal que suite au décès de M. René HUTTENSCHMITT, celui-ci sera remplacé par M. Thomas RAWYLER.
- Modification du règlement de location de la salle Père Muller : certains ajustements ont été apportés, tels que la non-location aux jeunes adultes ainsi que la capacité limite de la salle.
- Evolution des dépenses contraintes du SIS 68 : lecture du courrier transmis par le SIS 68 qui relate les différentes contraintes financières du SIS 68.
- Sébastien ROCHE rapporte la demande d'un habitant qui souhaite l'installation d'un bac à fleurs sur la placette rue du Jura.
Il demande également si d'autres personnes ont remarqué une perte de pression au niveau du réseau d'eau.
- Demande pour fluidifier la distribution des informations municipales en porte à porte. En effet, parfois il y a deux distributions dans la même semaine. Est-il nécessaire de distribuer à chaque fois des flyers papier ? A discuter lors d'une prochaine commission de communication.

- Les bennes de tri sont souvent pleines le week-end. Cela a déjà été rapporté à Saint Louis Agglomération. Une demande pour une benne de tri supplémentaire a été formulé. Cette demande est à l'étude par Saint Louis Agglomération.
- Etat d'avancement du chantier mairie et micro-crèche : 15 jours de retard sur le planning prévisionnel. La réception du chantier est programmée le 15 juillet. L'inauguration aura lieu le samedi 20 septembre 2025.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.